

28

Commission permanente

Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

47890

33 - Insertion

Aide à l'encadrement pour les chantiers d'insertion situés sur le territoire de Rennes Métropole

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 28 mars 2022, 26 septembre 2022 et 5 décembre 2022 relatives aux aides à l'encadrement du personnel des chantiers d'insertion ;

Exposé :

Depuis 2008, le dispositif d'aide aux postes d'encadrants dans les chantiers d'insertion situés sur le territoire de Rennes Métropole permet à ceux-ci de bénéficier des financements du Département en dehors des financements apportés par ailleurs par le Fonds social européen.

Chaque année, la Commission permanente décide de reconduire ce dispositif dans les conditions suivantes :

- Aide au poste d'encadrant à hauteur de 29 092 € par poste ;
- 1 poste d'encadrant pour une équipe de 8 à 12 salariés ;
- Aide à l'encadrement versée sous forme d'une avance de 60 % du montant total dès approbation de la Commission et solde versé au regard d'un bilan lors du second semestre de l'année.

Par ailleurs, plusieurs conventions signées avec ces chantiers d'insertion (renouvelables 2 fois) sont arrivées à échéance en 2022. Aussi, il est demandé à la Commission permanente d'approuver les conventions jointes en annexe qui seront reconduites dans les mêmes termes que les précédentes et renouvelables par tacite reconduction, soit 2 ans supplémentaires.

Au regard de ces éléments, il est proposé les aides à l'encadrement telles que présentées dans le tableau ci-après et dans les tableaux joints en annexe :

Chantiers situés sur le territoire de la ville de RENNES	Activités	Postes d'encadrement		Montant de la participation	
		2022	2023	2022	2023
ATELIERS D'INSERTION DU PAYS RENNAIS	- Menuiserie - Sous-traitance - Cyclos - Métallerie	4,5	4,5	130 914	130 914
ASFAD	- Déménagement - Nettoyage et remise en état de locaux - Nettoyage de logements vides et de bureaux, d'hébergement collectif et d'urgence - Désencombrement pour les institutionnels	3	3	87 276	87 276
COMPAGNONS BATISSEURS BRETAGNE	- Chantier de gros œuvre - Chantier de second œuvre - Ateliers de quartiers	2	2	58 184	58 184
ETUDES & CHANTIERS	- Espaces verts - Rivières - Maçonnerie	5 (1 poste supplémentaire à/c du 01-03-2022)	5	140 611	145 460
PRELUDE	- Restaurant - Blanchisserie - Restauration de livres - Numérisation d'archives	5	5	145 460	145 460
Total		21,5	21,5	620 629	625 478

Chantiers situés sur le territoire de RENNES-METROPOLE	Activités	Postes d'encadrement		Montant de la participation	
		2022	2023	2022	2023
ESPACE EMPLOI	- Maraichage biologique (les jardins du Breil)	2	2	58 184	58 184
	- Espaces verts	1	1	29 092	29 092
L'ETAPE	- Espaces verts - Restauration du petit patrimoine bâti	1	1	29 092	29 092
Les JARDINS du COEUR	- Maraichage	1	1	29 092	29 092
DECLIC	- Aménagement des espaces naturels et des espaces publics - Propreté urbaine et entretien des bâtiments publics	2	2	58 184	58 184
ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE	- Garage solidaire Mobil-Insertion	1 (à compter du 01-05-2022)	1	19 395	29 092
COMMUNAUTE EMMAÛS 35	- Récupération d'objets de secondes mains - Réemploi d'objets	1 (à compter du 01-04-2022)	1	21 819	29 092
Total		8	9	244 858	261 828
TOTAL GENERAL		29,5	30,5	865 487	887 306

Décide :

- d'attribuer les aides à l'encadrement aux associations pour leurs activités "chantier d'insertion", telles que présentées dans les tableaux joints en annexe pour un montant total de 887 306 € au titre de l'année 2023 ;

- d'approuver les termes des conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine, les Ateliers d'insertion du Pays Rennais (AIS 35), l'ASFAD, les Compagnons Bâisseurs de Bretagne, Etudes et Chantiers, Prélude, Espace Emploi, L'Etape et Les

Jardins du Coeur, relative aux aides à l'encadrement des chantiers d'insertion, jointes en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231259

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation